

Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés

Contribution concernant la période 2020-2022

Berne, 1.06.2021

Engagement de la Suisse pour les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève

1. La Suisse est partie aux trois Protocoles additionnels aux Conventions de Genève.

et normatif qui pourrait constituer le socle d'un accord futur et ouvrir la voie à des négociations correspondantes. La Suisse a publié sa position dans sa Stratégie de maîtrise des armements et de désarmement 2022–2025.

6. La Suisse s'engage en faveur d'un traité universel